AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**218C1928**
FR0000075442-FS1141

4 décembre 2018

**Déclaration de franchissement de seuil (articles L. 233-7 du code de commerce)**

**GROUPE LDLC**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 décembre 2018, la société par actions simplifiée Keren Finance[1] (178 boulevard Haussmann, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 29 novembre 2018, le seuil de 5% du capital de la société GROUPE LDLC et détenir, pour le compte desdits fonds, 307 699 actions GROUPE LDLC représentant autant de droits de vote, soit 4,87% du capital et 3,37% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions GROUPE LDLC sur le marché.

_____

[1] Contrôlée par M. Raphael Elmaleh. La société Keren Finance déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Sur la base d'un capital composé de 6 322 106 actions représentant 9 136 672 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.